

Date de convocation : 2 novembre 2021

Date d'envoi : 2 novembre 2021

Date d'affichage : 2 novembre 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 42-2021  
Du LUNDI 8 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le huit du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

**Présents : 21** – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration : 2** – Sophie MOURARET à Patrick CORTIAL – Marc VACHERESSE à Philippe ROUX

**Secrétaire de séance** : Yves BOIRON

**OBJET : Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que selon les instructions de la comptabilité publique, il convient d'amortir les participations versées au SDE07 (Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche) dans le cadre des travaux d'éclairage, imputées au compte 2041582. Il rappelle que la compétence éclairage public est transférée au SDE07 depuis le 22 avril 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement aux organismes publics à 15 ans, notamment au compte 2041582.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROUX

